



## REGLEMENT

**DATE :** Samedi 6 Janvier 2024, stade de Farfadet à St Georges des Gardes

**ORGANISATEUR :** St Georges Trémentines FC,  
Cyril Thomas (0698002486)  
13 rue du bosquet  
49120 Chemillé en Anjou

**TYPE DE COURSE :** Mi-route, mi-chemin

### **EPREUVES :**

Les épreuves des 8 Km et 11 Kms sont ouvertes à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie cadet (16 ans et plus à la date de la course) à vétéran.

L'épreuve du 22 Kms est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie Espoir (18 ans et plus à la date de la course) à master.

Le départ du 22 kms est à 13h30. Le départ du 8 et 11 kms est à 14h30.

Les tarifs et la date de clôture des inscriptions sont indiqués sur le site internet de l'épreuve [www.defidelacolline.fr](http://www.defidelacolline.fr) (rubrique Inscriptions).

### **PARTICIPANTS :**

Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, ni plié ni coupé, sont autorisés à courir. Le dossard doit être porté devant et visible pendant toute la course. Toutes les arrivées sont jugées sur le stade de Farfadet. Les accompagnateurs ou suiveurs ou les animaux sont interdits. Tous les vélos et engins à roulettes motorisés ou non sont interdits, excepté pour les organisateurs. Les accompagnateurs à pied sont formellement interdits sur le parcours.

L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs non licenciés. Un exemple d'autorisation parentale est téléchargeable sur le site Internet de la course [www.defidelacolline.fr](http://www.defidelacolline.fr)

**Douche:** Dans les vestiaires du complexe sportif de Farfadet.

**Ravitaillement :** Les courses se font en auto suffisance, prévoyez vos bidons, flasques ou poches d'eau adaptés à vos courses et à la météo, ainsi que vos réserves alimentaires. Aucun contenant ne sera fourni. Tout coureur surpris en train de jeter des déchets dans la nature sera mis hors course. Il n'y a aucun ravitaillement sur le parcours. Un ravitaillement est présent à l'arrivée.

**Sanitaire :** Des toilettes sont mises à disposition au complexe sportif de Farfadet.

**Rétractation :** En cas de rétractation du coureur 15 jours avant la date de fin des inscriptions (visible sur Internet), le concurrent sera remboursé intégralement directement sur le compte en banque utilisé pour s'inscrire. Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué.

## **RETRAIT DES DOSSARDS :**

Le retrait des dossards se fera le jour de la course dans la salle de sports de Farfadet à partir de 12H00. Le dossard sera remis sur présentation d'une pièce d'identité.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En s'inscrivant au Défi de la Colline, le concurrent reconnaît avoir lu le règlement dans son intégralité et en accepter toutes les clauses.

## **SECURITE :**

La sécurité sur le parcours sera assurée par une équipe de 50 signaleurs répartis sur les parcours et par deux équipes de secouristes bénévoles avec un médecin. Une ambulance de la protection civile est présente sur place.

## **CERTIFICAT MEDICAL :**

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Les titulaires d'une licence FFA Athlé compétition, d'une licence FFA Athlé Entreprise, d'une licence FFA Athlé Running, d'un Pass Running FFA, devront fournir une photocopie de leur licence pour la saison en cours.

Les non licenciés ou titulaires d'une licence d'une autre Fédération devront fournir un certificat médical (ou sa photocopie) portant la mention de "non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition **ou de la course à pied en compétition**". Il devra avoir moins d'un an à la date du départ de la course.

Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

## **TARIFS :**

8 Kms : 10€      11 Kms : 10€      22 Kms : 14€      Date de fin des inscriptions : 5 Janvier 2024

## **ASSURANCE :**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance (Areas Assurance, Agence de Chemillé en Anjou). Les licenciés bénéficient de garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'association St Georges Trémentines Football Club décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

## **DROIT A L'IMAGE :**

Les participants aux courses, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **CAS DE FORCE MAJEUR :**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

## **REMBOURSEMENT :**

En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

## **CHRONOMETRAGE :**

Le chronométrage sera assuré avec des puces électroniques par la société IPITOS.

## **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :**

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'écrire en nous indiquant son nom, son prénom et son adresse.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement.